Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260209-DP_2026_016-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT
DP_2026_016

Décision du Président
DP_2026_016 - Etude d'accompagnement au transfert de la régie Eau Assainissement de la ville de Fougères vers Fougères Agglomération et Eau du Pays de Fougères

Le Président,

Considérant que, en complément de l'étude préalable au transfert de la compétence Eau Assainissement a été réalisée en 2019, et de l'étude d'harmonisation des tarifs de l'assainissement menée en 2025, il est nécessaire de finaliser le processus par un transfert de la régie Eau et Assainissement actuelle de la Ville de Fougères, vers une régie Assainissement de Fougères Agglomération d'une part, et une régie Eau de Eau du Pays de Fougères d'autre part ;

Considérant la nécessité de bénéficier d'un accompagnement pour mener à bien cette étude, portant sur les aspects relatifs aux ressources humaines (transfert de personnel), ainsi que sur les aspects juridiques, techniques et financiers ;

Considérant qu'une consultation a été lancée afin de recruter un prestataire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020.089 du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil communautaire au Président ;

DÉCIDE :

Article 1 – **DE RETENIR** l'offre du cabinet RYDGE Conseil, Tour Eqho, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92 066 PARIS La Défense (en co-traitance avec le cabinet GETUDES Consultants et le cabinet d'avocats Cornet Vincent Ségurel), pour réaliser l'étude d'accompagnement au transfert de la régie Eau Assainissement de la ville de Fougères vers Fougères Agglomération et Eau du Pays de Fougères, pour un montant de **39 840,00 € HT**, soit 47 808,00 € TTC ;

Article 2 – **D'AUTORISER** le Président ou Vice-président délégué à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;

Article 3 – **D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du Conseil ;

Fait à La Selle-en-Luitré, le 9 février 2026

Patrick MANCEAU
Président

Pour le Président et par délégation
La Vice-présidente déléguée

Cécile PARLOT

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION